



Droit de garde des enfants selon l'ONC

Par **hugot francoise**, le **13/02/2018** à **12:27**

Madame, Monsieur,

Je suis séparée depuis 2010 avec 3 enfants. Il était convenu sur l'ONC, que le père devait prendre les enfants, 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances.

Cela n'a jamais été fait, j'ai fais des mains courantes, leur père n'a jamais respecté la décision de justice il ne les a jamais prit. Cela fait 8 ans maintenant, bien qu'habitant pas loin l'un de l'autre il n'a jamais chercher à les prendre (vacances, Noel, anniversaire....).

Y a t-il un recours à cela ! Abandon de Famille !!

Par **Visiteur**, le **13/02/2018** à **13:08**

Bonjour,

monsieur a des droits de visite et hébergement; droit, pas obligation ! Respecte t'il les autres éventuelles obligations ? Pension alimentaire par exemple ?